

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU BUREAU DU JEUDI 22 JANVIER 2026

Les membres du Bureau du Conseil d'Administration de l'OPH 65 se sont réunis le jeudi 22 janvier 2026 à 14h08, à la Salle du Conseil, au 38 rue Soult à Tarbes, sous la présidence de Yannick BOUBÉE, Président.

### Présents :

<b>M. Yannick BOUBÉE</b>	Président de l'OPH 65 – Conseiller Départemental – Conseiller Municipal d'Aureilhan
<b>M. Jean GLAVANY</b>	Vice-Président de l'OPH 65 – Ancien ministre
<b>M. Manuel ESPEJO</b>	Représentant CAF
<b>Mme Sylvie PORTEJOIE</b>	Représentante l'INDECOSA CGT
<b>En visioconférence :</b>	
<b>Mme Virginie SIANI-WEMBOU</b>	Conseillère Départementale
<b>M. Laurent LAGES</b>	Vice-Président du Conseil Départemental donne pouvoir à M GLAVANY

### Carence

<b>En attente nomination</b>	Représentant de l'ADIL
------------------------------	------------------------

### Assistaient à cette réunion :

<b>M. Jean-Pierre LAFONT-CASSIAT</b>	Directeur Général de l'OPH 65
<b>Mme Pascale PEREZ</b>	Secrétaire administrative, secrétaire de séance

## **LALOUBERE - CONSTRUCTION DE 33 LOGEMENTS - AUTORISATION D'EMPRUNT SANS PREFINANCEMENT**

### **PRESENTATION :**

Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 2 430 914,00 € consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement d'une opération de construction de 33 logements (dont 22 T2 et 11 T3), située rue de l'Allée à 65310 Laloubère.

Pour le financement de cette opération, Monsieur le Directeur Général est invité à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un Contrat de Prêt composé de 4 lignes de prêt pour un montant total de 2 430 914,00 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

#### Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt :	PLAI
Montant :	463 867,00 €
Durée totale de la Ligne du Prêt :	40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt - 0,20 %. Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés)
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances :	0 %

Ligne du Prêt 2

Ligne du Prêt :	PLAI FONCIER
Montant :	264 097,00 €
Durée totale de la Ligne du Prêt :	50 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt - 0,20 %. Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés)
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances :	0 %

Ligne du Prêt 3

Ligne du Prêt :	PLUS
Montant :	1 140 867,00 €
Durée totale de la Ligne du Prêt :	40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,60 %. Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés)
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances :	0 %

Ligne du Prêt 4

Ligne du Prêt :	PLUS FONCIER
Montant :	562 083,00 €
Durée totale de la Ligne du Prêt :	50 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,60 %. Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés)
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances :	0 %

Les membres du Bureau, par délégation du Conseil d'Administration, autorisent à l'unanimité, le Directeur Général à :

- signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Certifié exécutoire le 23 JAN. 2026  
 Nom/Prénom :  
 Qualité :  
 Cachet et signature :

Publié le :

23 JAN. 2026

